Saint-Benoît sur Loire

BULLETIN MUNICIPAL

N°103 JANVIER 2023

Petites Cités de Caractère

ÉDITO *du Maire*

Chers concitoyens,

La parution de ce premier bulletin de l'année a pris un peu de retard mais il est encore temps pour moi de vous souhaiter une belle et bonne année 2023. Qu'elle soit appaisée et douce pour vous et votre famille.

Sur le dernier bulletin de septembre, j'avais prévu d'évoquer les différentes nuisances que vous subissez. C'est peut-être le moment en ce début d'année d'en faire la liste des plus pénibles à vivre et d'espérer que chacun d'entre nous prenne soin de son voisinage, tout simplement en évitant certaines négligences. Tout le monde le sait, la liberté de chacun s'arrête où commence celle d'autrui !
Si cet adage était respecté, on pourrait envisager de mieux vivre à Saint-Benoît-sur-Loire.

Par ces quelques lignes, et ce petit rappel, j'aimerais vous faire prendre conscience que chacun a sa part de responsabilité pour le bien vivre à Saint-Benoit.
En ce qui concerne les chiens , leurs aboiements peuvent être régulés. Il existe des colliers adaptés à des prix accessibles qui apporteraient un peu de tranquilité à vos voisins. Quant aux excréments de ces braves bêtes, qui promènent leurs maîtres (certains se reconnaîtront) il est très facile d'avoir un sachet dans sa poche pour les ramasser et de les jeter dans une des nombreuses poubelles à disposition.

Pour ce qui est des chats, car nous avons de nombreux chats et ils ont leurs partisans. En effet, dans plusieurs secteurs de Saint-Benoit, ces autres braves bêtes bénéficient d'apports de nourriture réguliers, ce qui facilitent leur prolifération.
Au nom du bien vivre à Saint-Benoit, merci de ne plus nourrir ces animaux, plus sauvages que domestiques, et pour ceux qui ont choisi d'avoir 1, 2 ou plusieurs chats en leur compagnie, merci de les faire stériliser si vous ne vous sentez pas capable de les tenir enfermés dans les moments propices à leur reproduction.
Il n'y a pas de bonne solution, mais la stérilisation et l'arrêt de ces apports en nourriture permettraient déjà à la situation de s'arranger.

Et pour terminer, veuillez respecter votre voisinage en terme de nuisances sonores : bricolage, musique, jardinage...un petit rappel des horaires se trouve dans ce bulletin.

Je suis bien évidemment désolé d'avoir à faire ces rappels au bien vivre ensemble, mais c'est grâce à chacun de vous que l'on aura un village propre et ordonné. Je remercie d'avance les personnes concernées d'agir...je compte sur vous et sur votre compréhension.

En vous renouvelant mes vœux de santé et de bonheur pour 2023.

Le Maire,
Gilles Burgevin

Bienvenue *à Saint-Benoît*

Ouverture d'un cabinet d'orthophoniste.
Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre commune Madame **Florence Jean-Baptiste.**

Ayant encore quelques obligations, elle exercera tout d'abord à mi-temps sur Saint-Benoit puis à temps plein dès septembre 2023. Son cabinet se situe à côté du kinésithérapeute, Monsieur Deschamps, rue Max Jacob.
Madame Jean-Baptiste prend en charge tous les types de pathologies, de l'enfant à la personne agée.

Tél. : 02 38 67 94 80

et bonne retraite *à Jacky*

Jacky MENIGAULT,
agent communal du service technique, a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre dernier.

Le Maire, au cours d'une cérémonie de départ l'a remercié pour le travail accompli durant 13 ans (2010 à 2022).
Il lui a souhaité une bonne et longue retraite, en présence des élus, dupersonnel communal et de sa famille.

Les comptes rendus du Conseil municipal

Les comptes rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune
***www.saint-benoît-sur-loire.fr** / rubrique « Comptes rendus de conseil ».*

Conseil du 3 octobre 2022

- *Restauration du clos et du couvert de la basilique : présentation du dossier de consultation des entreprises.*
- *Camping municipal : approbation de principe pour une gestion privée.*
- *Budget commune/eau : provisions complémentaires pour créances douteuses.*
- *Budget eau : décision modificative n° 1 et mise à jour des durées d'amortissement.*
- *Budget assainissement : mise à jour des durées d'amortissement.*
- *Budget assainissement : tarifs 2023.*
- *Budget assainissement : réalisation du schéma directeur d'assainissement.*
- *Mise à jour du tableau des effectifs.*

Conseil du 19 décembre 2022

- *Budget commune : décision modificative n° 3 : vote de crédits supplémentaires en section d'investissement et de fonctionnement.*
- *Budget commune et eau : Exécution du budget primitif avant son adoption.*
- *Taxe d'aménagement : annulation de la délibération du 14/11/2022.*
- *Mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2023.*
- *Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l' Engagement Professionnel).*

Conseil du 14 novembre 2022

- *Approbation du règlement modifié du Site Patrimonial Remarquable (SPR).*
- *Autorisation du dépôt du permis de construire pour l'observatoire à l'étang de la Mitonnerie.*
- *Eco-quartier de La Motte Le Roy : programme de faisabilité et approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour assistance à maîtrise d'ouvrage.*
- *Taxe d'aménagement : reversement de la part communale à la Communauté de Communes du Val de Sully.*
- *Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO) et approbation du devis de l'entreprise APAVE.*
- *Octroi d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur.*
- *Renouvellement de l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT).*
- *Concours des maisons fleuries 2022*

État Civil

NAISSANCES

Tomy BOUTON ..... né le 20 novembre à Saran
Maël GIBAULT ..... né le 18 décembre à Saran
Nuno BRINON MONTEIRO ALVES ..... né le 19 décembre à Gien
Célestin LACAILLE ..... né le 12 janvier à Gien

MARIAGES

Mathieu MARCHAND et Jennifer LAU .....le 9 septembre
Guy PETIT et Catherine MOREAU .....le 29 octobre

DÉCÈS

A Saint-Benoît-sur-Loire

Colette CHAVIGNÉ veuve MESSE .....le 23 septembre
Marcel DUBOIS .....le 25 septembre
Denise REVAUD épouse RIEUTORT .....le 6 novembre
Micheline LORILLARD veuve MÉNOURIE..... le 14 novembre
Yvonne PERRUCHET veuve QUILLOU .....le 3 décembre
Lucienne GIRAULT veuve GIRARD .....le 7 décembre
Keith BAMFORD .....le 13 décembre
Gaëtane ROBERT .....le 23 décembre

A Sully-sur-Loire

Aline LEGROS épouse TERNISIEN .....le 29 octobre

A Orléans

René BLESCH .....le 22 décembre

Nuisances sonores

Petit rappel des horaires à respecter en ce qui concerne les nuisances sonores.
Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.
Quelques simples règles de bon sens et il fera bon vivre dans votre quartier.
Sachez que c'est le locataire qui est le principal responsable des troubles qu'il cause au voisinage. Toutefois, le propriétaire du logement doit engager certaines démarches auprès de son locataire pour faire cesser les nuisances.
S'il ne le fait pas, sa responsabilité peut être engagée.

L'illustration ci-contre vous donne, en fonction du type de travaux que vous effectuez, les horaires à respecter.

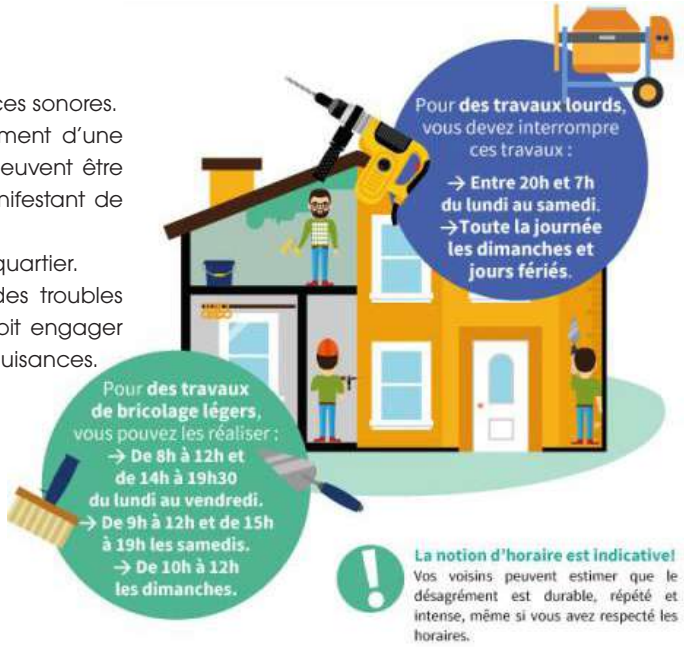

Lancement de l'opération Ma rue Mon jardin

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

A l'initiative de la commission fleurissement, un programme de valorisation des pieds de murs « Ma rue Mon jardin » est lancé à Saint-Benoît-sur-Loire, qui va se réaliser dans un premier temps dans une rue pilote « Rue de Verdun ».

Sur l'espace public, les délaissés et les accotements enherbés sont valorisables de façon légère. L'idée est d'élaborer un projet partagé entre les élus, les agents communaux et les habitants volontaires et motivés pour composer et mettre en œuvre le fleurissement de la commune, avec **l'appui du CAUE du Loiret** (ou conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Les enjeux :
Embellir le bourg, améliorer le cadre de vie **des habitants** :
- Valoriser les limites privées et publiques
- Embellir le bourg toute l'année en plantant des végétaux marquant les quatre saisons, en ajoutant des végétaux comestibles et aromatiques
- Contribuer à préserver le bâti en limitant l'érosion des bas de murs.

Prendre en compte l'environnement :
- Laisser s'exprimer la flore spontanée dans l'espace public et préserver la diversité naturelle en cœur de bourg
- Offrir une alternative au désherbage mécanique (pour rappel, le désherbage chimique est interdit)
- Inscrire la politique environnementale de la commune dans la dynamique de l'action « Ma rue Mon jardin » et du label des Villes et villages fleuris.

Créer un lien social :
- Favoriser la participation des habitants devenus acteurs de leur paysage quotidien
- Créer des échanges sur des pratiques partagées et bénéfiques pour tous
- Gérer ensemble différemment et sans pesticide

Guidés par Laure Fauconnier et Marie Rougeot du CAUE , les agents et les élus ont d'ores et déjà hâte de se mettre à la tâche avec vous.

Pour la commission fleurissement
Fabienne Rollion

Horaires des cars - arrêt de «la Planchette»

Vous trouverez les horaires de la ligne des cars Rémi45 dont l'arrêt «la Planchette» est situé juste derrière la Mairie, soit directement sur la borne Rémi45 sur le pôle bus, soit à l'accueil de la Mairie.
Mais nous ne saurions trop vous conseiller de vous rendre régulièrement sur le site Rémi45 pour vérifiertout changement éventuel.
https://www.remi-centrevaldeloire.fr/infos-reseau-car-remi-45/
Vous pouvez aussi scanner le QRcode ci-joint qui vous emmenera directement sur leur site. →

Horaires de l'accueil de la Mairie

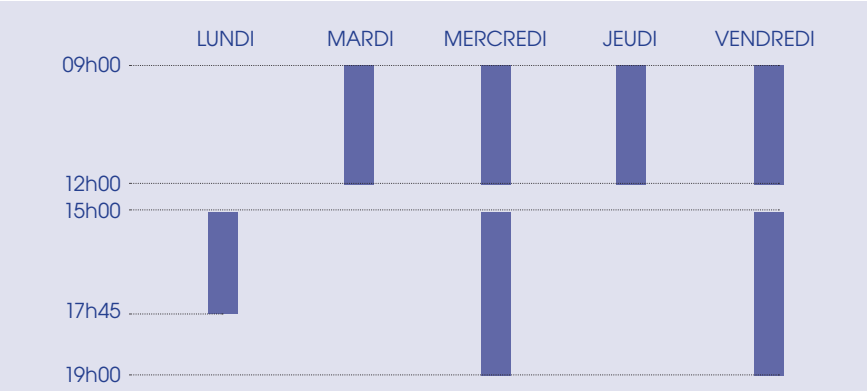

Balayage des rues

Notre prestataire passera cette année :

- le 10 février	*- le 11 août*
- le 07 avril	*- le 13 octobre*
- le 09 juin	*- le 15 décembre*

Du nouveau...pour les Petites cités de caractère®

Jusqu'au VIe siècle, la petite cité du nom de Fleury est un lieu de culte druidique, avant que des moines s'y établissent et fondent un monastère, auquel l'histoire de la ville est liée. C'est l'un des premiers en France à adopter la règle de Saint Benoît.

Au début du Moyen Âge, l'abbaye possède une école, un scriptorium et une riche bibliothèque. Les reliques qu'elle détient entraînent de nombreux pillages, mais elle est reconstruite à chaque fois. Elle exerce par la suite un important rayonnement spirituel, mais perd de son influence durant les guerres de religion. Nationalisée à la Révolution française, l'abbaye tombe en ruine et l'ordre religieux est dissout.

Le monastère est sauvé de la destruction et rénové au XIXe siècle. Entre 1921 et 1944, l'illustre écrivain Max Jacob est l'hôte des lieux. Il faut attendre la fin de la guerre pour que des bénédictins reviennent s'y installer.

À une quarantaine de kilomètres d'Orléans, sur le parcours de « la Loire à vélo », Saint-Benoît-sur-Loire est dans le périmètre classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Dans le Loiret, les cités de Ferrières-en-Gatinais et Saint Benoît-sur-Loire ont été rejointes par Château-Renard, déclarée homologable en décembre dernier.

Saint-Benoît s'implique pleinement dans le réseau des Petites Cités de Caractère Centre-Val-de-Loire. Jean-Claude Asselin, secrétaire du Conseil d'administration de l'Association, participe à l'homologation des communes de la région souhaitant devenir Petites Cités de Caractère®.

En mars de cette année, **Saint-Benoît-sur-Loire accueillera l'Assemblée Générale des Petites Cités de Caractère® du Centre-Val-de-Loire,** *une reconnaissance de l'action de la commune dans l'association.*

Château-Renard

Villes et Villages fleuris

Le jury du concours régional Villes, et Villages Fleuris vient d'attribuer à notre commune une première fleur.
Une Ville ou un Village Fleuri est une commune dans laquelle la qualité de vie est une réalité perçue et appréciée par ses habitants. Une ville ou un village fleuri offre un cadre de vie agréable. Il est attractif, accueillant, respectueux de la nature et l'environnement et favorise le lien social.
Pour Saint-Benoît-sur-Loire, être « Village Fleuri » est un label de qualité.
Ce label vient couronner les efforts des habitants et de la municipalité pour le fleurissement de Saint-Benoît-sur-Loire. Il témoigne de la volonté des élus et de l'engagement constant des agents des services technique et administratif de la commune pour améliorer le cadre de vie offert à nos habitants.

Cette 1ère fleur n'est pas une finalité.

Ce n'est qu'une étape, une reconnaissance, une source de motivation à poursuivre nos efforts et à fédérer les énergies de tous dans la durée.
D'abord, il s'agit bien évidemment de conserver notre 1ère fleur.

Ensuite – et bien plus – elle nous impose un nouvel objectif : celui d'obtenir une deuxième fleur pour Saint-Benoît-sur-Loire, car concourir c'est stimuler notre créativité, mobiliser nos énergies et progresser.

Les projets de la commission sont nombreux en 2023 : création d'une réserve de récupération d'eau de pluie, acquisition d'un broyeur à branches pour créer notre propre paillis, aménagement végétaux et floraux éco responsable et durable, fleurissement participatif, aménagement végétal au cimetière, gestion différenciée des espaces verts, pour embellir et entretenir notre commune

Je n'ai aucun doute que collectivement, avec ses habitants, ses agents et ses élus, notre commune saura relever ce défi.

Pour la commission fleurissement

Fabienne Rollion

Opération Fleuves et Rivières propres

Comme tous les ans, la municipalité de Saint-Benoît-sur-Loire participe à cette matinée organisée par la fédération départementale des chasseurs du Loiret et les chasseurs de Loire. Elle aura lieu cette année le :

Le samedi 4 mars 2023
- 8h15 rendez-vous devant la mairie pour votre inscription
- 8h30 départ des groupes vers 5 lieux différents
- 11h00 arrêt de l'opération
- 11h30 Verre de l'amitié offert à la salle des fêtes pour les participants

Réservez votre samedi matin !

Apportez vos gants, vos gilets et vos bottes !

Votre nouveau Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal Jeunes de Saint-Benoît-sur-Loire a un nouveau Maire Junior en la personne du jeune Ethan PEREIRA qui a été élu pour le Mandat 2022-2023 qui prendra fin le 14 juillet prochain.
Tous les jeunes conseillers sont porteurs de projets tous plus intéressants les uns que les autres.

Les réunions vont leurs permettent de présenter leurs projets, étudier ceux-ci et voir qu'il faut faire des choix et que tout n'est pas réalisable.

Nous leurs souhaitons une pleine réussite dans cette aventure de jeunes élus !

Maisons fleuries

La remise des récompenses aux lauréats du concours des maisons fleuries 2022 a eu lieu vendredi 4 novembre en présence de Monsieur le Maire, du président de la SHOL et de la commission Fleurissement.

Bravo à tous les lauréats, félicitations pour leur travail, pour leur investissement et un grand merci pour Saint-Benoît-sur-Loire.

Les lauréats :

1ère catégorie

Maison avec iardin visible de la rue

1er Prix : Mme Nadia BOUTON
2ème Prix : Mme Geneviève BERNIER, M. Benoît GUENIER
3ème Prix: M et Mme Dominique JANVIER, Mr Pascal BERTHAULT
4eme Prix : Mme Danielle ROLLION, Mme Josette ROUAUD, Mme Etiennette VANNIER, Mr Gilbert LANGLOIS, Mme Mireille BOUIN
Encouragements : Mme Anne BOREL

2ème catégorie

Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public ou visible de la rue

1er Prix : Mme Nadia BOUTON
Encouragements : Mme Claire FONTRIER

Cérémonie des vœux

Après deux années d'absences liées au COVID , Gilles BURGEVIN, Maire, a présenté ses vœux le lundi 02 janvier 2023.
Accompagné de l'ensemble du conseil municipal et de la relève (Le Conseil Municipal Jeune), il est revenu en images sur les événements principaux qui ont marqué ces trois dernières années et a présenté les nombreux projets qui rythmeront 2023 et 2024 : construction d'un centre de secours, réhabilitation de la maison de retraite, travaux de restauration de la Basilique, réhabilitation de l'avenue de l'Abbaye, éco-quartier, réfections diverses de voirie, développement du camping, programme de gestion écologique des espaces végétalisés, Fleurissement participatif...
A cette occasion, le Maire a mis à l'honneur les anciens conseillers municipaux et les agents partis à la retraite en leur remettant la médaille de la Ville, et a remercié toutes les forces vives de la Commune (associations, membres du Centre Communal d'Action Sociale, référents PCS de quartiers, entreprises, commerçants, agents de la commune...) pour leur implication dans la vie de la Cité.
La cérémonie a été suivie d'un verre de l'amitié.

Randonnée Téléthon à Saint-Benoit

Sous couvert de Sully Espoir, association oeuvrant en faveur du Téléthon, la Rando de l'Espoir, pilotée par une dizaine de bénévoles "Les RandoCoeurs", a mobilisé plus de 450 marcheurs pendant 6 jours sur 9 parcours pour une distance totale de 85 km.

Cette randonnée a fait étape **le mardi 29 novembre à Saint-Benoît-sur-Loire** rassemblant 42 marcheurs. Après avoir parcouru 12,5 km depuis Germigny-des-Prés, les randonneurs se sont réunis dans la salle des fêtes à l'invitation de la municipalité, en présence d'élus dont le Maire, Gilles Burgevin, pour apprécier la délicieuse collation qui les attendait avant le retour en mini bus sur le lieu de départ.

Des travaux sur la Basilique vont commencer...

Courant deuxième trimestre de cette année **une importante campagne de travaux va commencer** à la Basilique pour une durée d'au moins 4 années

Ces travaux vont concerner le clos et le couvert de l'intégralité de l'Abbatiale, à savoir la restauration des charpentes, des couvertures et des vitraux sur :

- La tour-Porche
- La Nef
- Le Transept
- Le Chœur
- Le Déambulatoire

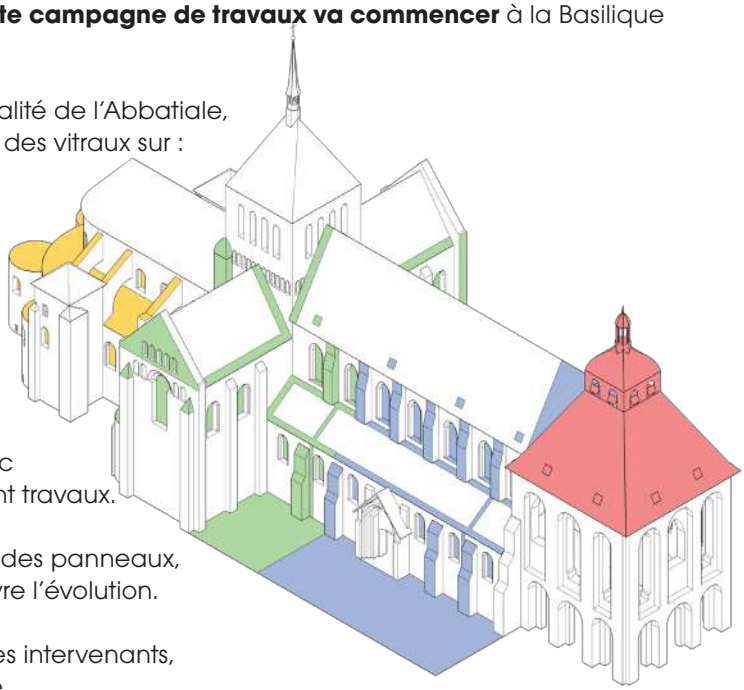

Les travaux sur la Tour-Porche seront les plus importants
Pendant toute la durée des travaux des échafaudages, un « parapluie » (protection contre les intempéries) vous empêcheront d'admirer ce joyau de l'art roman, donc **à vos appareils photos** pour en garder un souvenir d'avant travaux.

A partir d'avril de cette année et tout au long du chantier, des panneaux, installés à proximité du chantier, vous permettront d'en suivre l'évolution.

Plus tard, d'autres moyens, conférences, rencontres avec les intervenants, vous feront découvrir la réalité de la restauration entreprise.

Jean-Claude Asselin

...tandis que d'autres se terminent

Le réaménagement de l'ensemble du site rue de Tholey est terminé. Cette entrée sur Saint-Benoit est devenue plus urbaine, une cinquantaine de place ont été repositionnées devant les écoles, en desserte de l'espace Robert Souesme.
Cette aire de stationnement, très proche du centre-ville, ouvre l'accès à nos commerçants et à la visite ou la découverte de notre patrimoine.

Le parking de l'école devient aussi plus sécurisé, **chaque véhicule devant stationner en marche arrière**.
Au printemps des places (dépose minute) devraient être matérialisées au sol face à l'école maternelle tandis que d'autres, engazonnées, seront accessibles dès que la pelouse sera bien enracinée.

Enfin **le pole bus a été recentré sur le cœur de ville**. Sa forme particulière en fer à cheval permet un accès facile et sécurisé de tous nos écoliers au quotidien ainsi que des groupes de touristes.

Le coté végétalisé n'a pas été oublié, **53 tilleuls encadrent désormais le site**, des charmilles délimitent l'emplacement des parkings et un espace engazonné a été créé.

Après une année d'attente et de patience, les travaux sont enfin terminés.

Un petit coup de jeune à l'étage de la Mairie :
Les locaux du 1er étage étant vétustes, un projet de rénovation et de réhabilitation est en cours.
Le bureau des services techniques qui se trouvait aux ateliers municipaux réintègre la mairie, le bureau de la comptabilité est déplacé et un local archives est créé.
Ces travaux sont effectués par les agents communaux.

Yannick Épin

Inauguration de la nouvelle caserne !

Une nouvelle caserne pour fin 2023...

Samedi 19 novembre 2022, les sapeurs-pompiers, les élus, les entrepreneurs et quelques Bénédictins se sont retrouvés pour la pose de la première pierre de la future caserne du centre d'incendie et de secours qui sera située rue de la Motte-le-Roy.
Cet évènement attendu de longue date, au vu de l'état de la caserne actuelle, est le véritable début des travaux.
Le Maire, Gilles Burgevin, précise que l'emplacement choisi est stratégique puisque proche du centre-bourg et des différentes infrastructures : gymnase, salle polyvalente, école et city stade.

Tous les officiels présents espèrent que ce nouveau centre suscitera des vocations et permettra d'augmenter les effectifs de la caserne de notre commune. Ils ont aussi remercié les sapeurs pompiers pour leur engagement ainsi que l'équipe de soutien constituée d'anciens pompiers.
Les travaux devraient durer 11 mois avec une livraison prévue en octobre 2023. Ce centre de secours d'une superficie de 509 m2, sur une terrain de plus de 2700 m2, comprendra une zone administrative, un espace de stockage, une salle d'alerte, des vestiaires, une zone de vie et un espace extérieur.

...pour des interventions plus nombreuses

Le capitaine Olivier Rollion a en effet annoncé qu'en 2022 les sapeurs-pompiers de Saint-Benoit-sur-Loire ont effectué 395 interventions, soit 11 de plus que l'année précédente.
De nombreuses interventions concernaient l'aide à la personne en compensation du manque d'ambulances, mais ils sont intervenus aussi sur des faits marquants tel que l'incendie de cet été à Bouzy-la-Forêt.
Il indique que l'effectif devrait passer prochainement de 18 à 20 personnes mais que le centre est toujours à la recherche de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.

Panneaupocket *va disparaître....vive* INTRA-MUROS

Comme nous vous l'avons déjà expliqué, nous ne serons bientôt plus affilié à PANNEAUPOCKET.
Nous avons choisi de bénéficier de l'offre de VALDESULLY et décidé d'utiliser dorénavant INTRAMUROS.

Pour ceux qui ne se seraient pas encore habitués à cette application, vous trouverez ci-après les quelques étapes à respecter pour bénéficier de toutes les fonctions d'INTRAMUROS.

ÉTAPE 1

Télécharger l'application sur votre smartphone
Recherchez Intramuros dans votre Play Store ou Apple Store
(en fonction de la marque de votre smartphone) et téléchargez-la.
Vous pouvez aussi scanner le QRcode.

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

ÉTAPE 2

Choisir les communes

Ouvrez l'application et entrez le nom de la commune que vous souhaitez suivre.

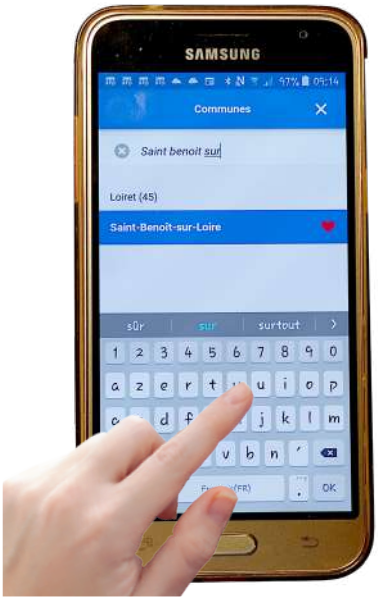

Une fois que vous êtes sur la page d'accueil de la commune, vous pouvez en ajouter d'autres. Pour cela, cliquez en haut à droite sur le nom de la commune .

Recherchez d'autres communes qui vous intéressent. Cochez le coeur .

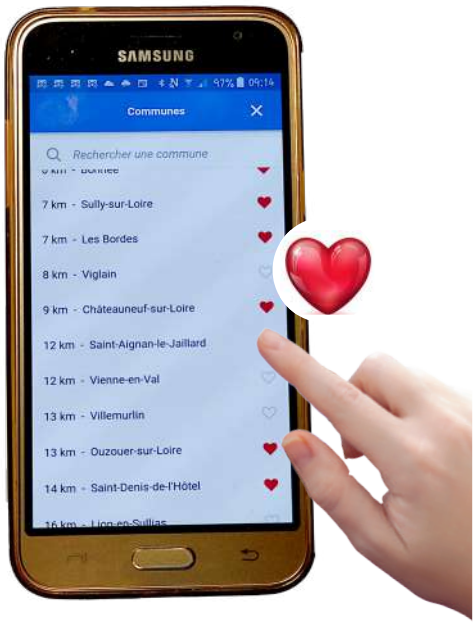

Zone d'intérêt autour de votre commune

Vous pouvez, pour chaque commune, sélectionner la distance autour de la laquelle vous souhaitez avoir des infos sur les évènements extérieurs.

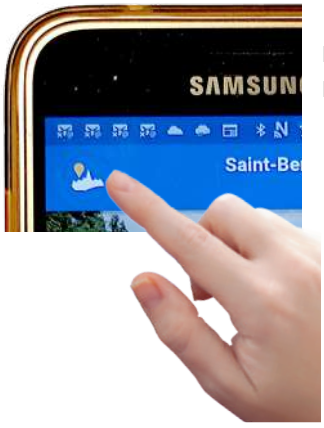

Pour accéder aux réglages, cliquez sur le logo Intramuros situé en haut et à gauche.

La distance est réglée de base sur 10 km, mais vous pouvez la régler jusqu'à 100 km

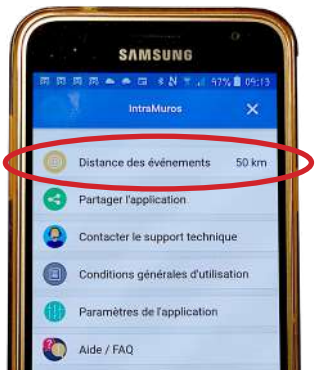

ÉTAPE 3

Régler vos notifications

Sur la page d'accueil de votre commune, vous avez la possibilité d'activer ou de désactiver le type d'informations que vous souhaitez recevoir.

Pour cela cliquez, dans la rubrique «Services» sur **réglages de notifications.**

Puis activez ou désactivez les cloches en fonction de vos besoins.

De la même manière, dans la rubrique «vie locale», vous pouvez sélectionner les **associations**, **commerces**, ou **établissements scolaires** dont vous voulez recevoir les notifications

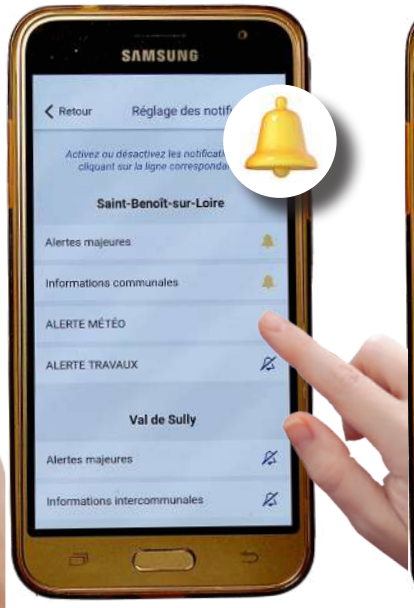

rubrique «Services»
réglages de notifications.

rubrique «Vie locale»
Associations.

LES 4 ONGLETS

4 onglets, situés en bas de l'écran, classent les principales informations :

2 rubriques principales :
- **services** proposés par la Mairie
- **vie locale** vous donnant les informations sur les associations, les commerces, les établissements scolaires, etc

Répertoire de toutes les **actualités** de Saint-Benoit-sur-Loire et celles de la Communauté de communes

Propose les **animations** de Saint-Benoit-sur-Loire et celles des villages alentours

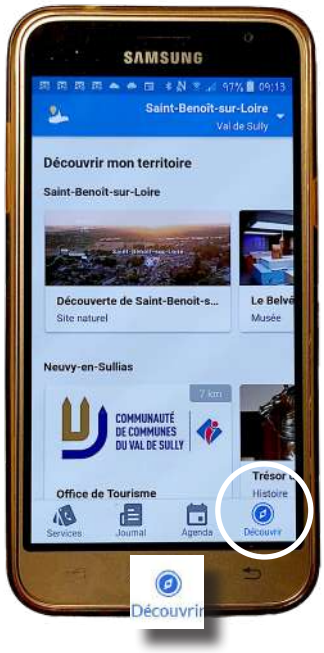

Répertorie les lieux ou **attraits touristiques** de Saint-Benoit-sur-Loire et des alentours

Sainte Barbe et Sainte Cécile

Les chorales En-A-Bray-Gé et Sully Song ont ouvert les festivités

Les élus présents n'ont pas manqué de remercier les sapeurs-pompiers

Don à l'amicale des pompiers

Au mois d'avril 2022, suite à la dissolution de l'Amicale des Retraités, Madame Comitte, trésorière et représentatnte de cette association, a fait don du solde de leur trésorerie à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Benoit, lors d'une petite cérémonie dans la salle des mariages de la Mairie.

Remerciements partenaires

Comme nous vous l'avons déjà signalé, nos services techniques ont été dotés d'un véhicule électrique grâce à de nombreux donateurs que nous avons déjà remercié sur le précédent bulletin.

Le 22 octobre dernier, la municipalité avait convié l'ensemble des partenaires à l'inauguration de ce véhicule autour d'un verre de l'amitié généreusement offert par l'hôtel de la Madeleine.
C'est à nouveau l'occasion de remercier tous les artisans/commerçants, de Saint-Benoit et des communes alentours qui ont participé à cette dotation.

Les fêtes des voisins

QUARTIER DE FLEURY

Pour la 12ème année et après deux ans d'interruption pour cause sanitaire, 39 habitants du Hameau de Fleury ont pris plaisir à se retrouver de nouveau le dimanche 22 mai afin de passer une agréable journée entre voisins chez notre hôtesse du jour Madame Nicole Desnoues.
De nouveaux habitants sont venus nous rejoindre et cela marque le renouvellement de population du quartier en y apportant un peu de jeunesse...

Chacun avait apporté sa contribution, mais aussi sa joie et sa bonne humeur pour passer un bon moment entre voisins.
Et tous ont déjà pris rendez-vous pour 2023...

LA MOTTE LE ROY

Fête des voisins organisée le 10 septembre

QUARTIER DES PROUTEAUX

2 années sans se retrouver , nous avions prévu en 2020 de fêter avec un petit présent les 80 ans de Monique et Jacky Tallard mais tout était resté de côté.
Nous avons enfin profité de ce moment pour les honorer .

Pour cette édition nous étions 33 personnes à se retrouver sous un beau soleil avec une température bien agréable
Les nouveaux et anciens ont partagé un repas.
Une après midi très conviviale .

Le premier dimanche de juin est retenu pour l'an prochain .

Des étudiants en architecture à Saint-Benoit...

La commune de Saint-Benoît-sur-Loire accueillera au printemps 2023 des étudiants des Écoles nationales supérieures d'architecture Paris-la Villette et Normandie, pour une semaine de résidence du samedi 29 avril au samedi 6 mai 2023.

Ils parcourront la commune et interrogeront les habitants sur le futur de leur territoire.

En effet, cette résidence d'étudiants en architecture a pour vocation d'impliquer les habitants (de tous les âges) dans la réflexion sur leur cadre de vie. Dans cette perspective, **nous avons besoin de familles d'accueil** pour héberger les étudiants lors de cette première semaine de mai, ce qui leur permettra de s'immerger dans la vie de la commune dès leur arrivée (les repas seront pris sur leur lieu de travail).

Nous prévoyons, dans la mesure du possible, un repas à partager en famille en début de semaine de travail.
L'accueil des étudiants chez les habitants est primordial pour le bon déroulement de la résidence, ce qui peut être aussi l'occasion pour vous d'une rencontre avec un étudiant français ou étranger.

Voici les quelques dates clés de la résidence :
- La soirée de découverte et de partage le samedi 29 avril au soir
- La journée inaugurale de la résidence le dimanche 30 avril (débats et ateliers participatifs)
- La soirée test (premières pistes d'actions) le mercredi 3 mai en début de soirée
- La restitution le samedi 6 mai au matin

La semaine sera aussi ponctuée de moments conviviaux, ce qui donnera à certain l'occasion de parler plus librement autour d'un verre ou d'un café. Le planning complet sera diffusé prochainement.

Merci par avance de votre accueil de ces étudiants et surtout venez nombreux aux évènements qu'ils organiseront, car ils ont besoin de vous, de votre témoignage d'habitant, et de votre avis sur leurs propositions.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la Mairie : tél. : **02 38 35 73 28,** courriel **accueil@mairie-st-benoit.fr**

La Fibre est arrivée à Saint-Benoit

Une réunion d'information, réunissant un grand nombre de bénédictin(e)s s'est déroulée en ce début d'année. Frédéric Néraud, vice-président du conseil départemental et en charge de ce dossier est longuement revenu sur l'historique de cette mise en place avant de donner la parole au directeur de la société chargée de son développement sur le territoire.

Ce qu'il fallait retenir

La fibre optique est installée à un boîtier de raccordement proche de votre logement, dans la rue pour les pavillons ou dans les parties communes pour les immeubles.
L'installation de la fibre à votre domicile se fera ensuite par l'opérateur auprès duquel vous aurez souscrit une offre. Un technicien viendra vous installer une Prise Terminale Optique afin de pouvoir connecter votre box au réseau fibre.

Objectifs

Maintenir et développer des activités économiques et numériques, tel est l'objectif du Département du Loiret, en donnant la possibilité à chaque habitant ou chaque entreprise d'avoir un accès à la fibre optique, quelle que soit la commune où il réside.

Quels opérateurs

À terme, tous les grands opérateurs seront présents sur ce réseau, et certains le seront dès l'ouverture commerciale dans votre commune.

Mise en garde :
- **Aucun opérateur ne dispose d'un monopole, pour quelque durée que ce soit, dans la commercialisation de ses offres.**
- **Le raccordement est offert par tous les opérateurs.**
- **Prenez donc le temps de la réflexion ; il n'y a aucune obligation de passer à la fibre tant que le réseau téléphonique actuel n'est pas démonté, ce qui ne sera effectif que d'ici quelques années.**

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

C'EST PARTI !

La Communauté de communes du Val de Sully a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le bureau d'études Terr&Am, basé à Villemandeur, a été missionné pour accompagner et assister la collectivité dans cette procédure.

Le PLUi vient répondre à plusieurs objectifs, notamment :
> Définir un projet d'aménagement de territoire
> Développer le territoire selon les secteurs en adéquation avec les équipements existants, les commerces et services
> Réfléchir sur la consommation de l'espace urbain, la préservation de l'outil agricole et le maintien de la biodiversité et la qualité des paysages
> Valoriser le bâti existant
> Prendre en compte les évolutions législatives récentes

27 sept 22 - réunion d'information avec vos élus communaux

C'est quoi un PLUi ?

C'est un document qui définira les **zones constructibles** et encadrera les possibilités de construction, en établissant des règles d'**utilisation du droit des sols**.

COMMUNES, HABITANTS, ACTEURS LOCAUX

TOUS CONCERTÉS

Chaque commune a désigné deux référents PLUi, qui seront associés aux différentes étapes de l'élaboration du document ; ces référents seront en charge de la transmission des informations entre les communes et la Communauté de communes. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos référents communaux pour obtenir plus d'informations sur l'élaboration du document.

La phase étude a débuté à l'automne avec la réalisation du diagnostic territorial et l'organisation notamment de plusieurs ateliers participatifs. Une restitution de ce diagnostic est prévue au début de l'année 2023, avec la tenue notamment de plusieurs réunions publiques.

Ont déjà eu lieu !

4 ateliers avec les exploitants agricoles
1 atelier «paysage et patrimoine» avec quelques habitants
1 atelier avec les acteurs dans le domaine du logement

+ d'infos : plui@valdesully.fr
02 38 35 05 58

SOLIDARITÉ, *avec les communes*

A travers la dotation de solidarité communautaire, les fonds de concours, le soutien aux fêtes de villages ou encore par la prise en charge directe de certains versements en lieu et place des communes, la Communauté de communes soutient ses communes membres.

Soutien aux fêtes de village :
1 000 € / village (en 2022, 12 villages sur 19 ont demandé cette aide).

Fonds de concours octroyés aux communes membres pour des travaux spécifiques comme la réhabilitation d'un bâtiment, l'amélioration des équipements : 1 900 000 € (prévus pour 2022).

L'attribution de compensation assure la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges : 3 705 383,93 €.

Dotation de solidarité communautaire (reversement vers les communes-membres de la Communauté de communes) : 200 000 €.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes « riches » pour la reverser à des collectivités moins favorisées. En Val de Sully, la Communauté de communes prend tout à sa charge: 2 383 400 € (prévus pour 2022).

Contribution globale au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 772 445 €.

AGENDA *des services qui vous concernent*

Pour la première fois, la Communauté de communes propose aux habitants un forum pour se rencontrer, échanger et parler services rendus aux usagers en mai prochain. La date vous sera communiquée sur Intramuros.

MONOXYDE DE CARBONE

Première cause de mortalité par gaz toxique en France

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.

Les bons gestes pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...) ;
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.

En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, évacuez les locaux au plus vite et appelez le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs Pompiers) ou le 15 (Samu).

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

MONOXYDE DE CARBONE

COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

C'est durant la période de chauffe, entre octobre et avril, que se produit la majorité des intoxications. En 2021, on déplore l'intoxication de 144 personnes dans la région Centre-Val de Loire, dont 2 décès et 87 personnes hospitalisées. Pour le Loiret, ce sont 57 personnes qui ont été victimes d'intoxication. 91 % des intoxications se produisent dans l'habitat, et si tous les appareils à combustion peuvent être source d'émanation de monoxyde de carbone, la chaudière a été suspectée dans plus de la moitié d'entre elles. *(Source : Bilan 2021 des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire, oct. 2022 - Agence régionale de santé Centre-Val de Loire).*

IL CONVIENT D'ADOPTER LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... à l'intérieur de votre logement, ou pour vous chauffer ;
- N'installez pas les groupes électrogènes dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave mais à l'extérieur ;
- Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

EN SAVOIR PLUS :

www.prevention-maison.fr › SANTÉ PUBLIQUE FRANCE
www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr › AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

Vous avez un projet de construction...

Pensez au CAUE du Loiret... Un service gratuit pour tous les habitants du Loiret.

Le CAUE du Loiret, ou conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, conseille gratuitement les particuliers du département dans leurs projets d'habitat.
Construire ou rénover son habitat représente souvent le projet d'une vie, qu'il s'agisse d'un achat correspondant à une envie d'espace et de nature, ou d'une extension. Pour prendre le temps de réfléchir en toute sérénité à vos idées, vous pouvez rencontrer un conseiller en architecture du CAUE. Ce service est gratuit et vous permet d'échanger avec un professionnel.

caue45.fr
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret
CAUE du Loiret

Un conseil en amont.
Consulter un conseiller du CAUE le plus en amont possible du projet, permet d'enrichir la réflexion et de donner plus de chances aux projets, non seulement d'aboutir, mais surtout de correspondre le plus exactement possible à vos attentes.

Pourquoi contacter le CAUE du Loiret ?
Les missions du CAUE sont définies par la Loi de 1977 sur l'Architecture. Il y est stipulé que : « Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. (...) fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre (...). Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. ». Ensemble, nous échangeons sur vos attentes, vos besoins, vos contraintes, à partir de documents que vous fournirez (liste sur le formulaire d'inscription en ligne). Qualité architecturale, évolution du bâti, construction durable, insertion du projet dans son environnement...nous vous conseillons et vous orientons sur les démarches nécessaires. En consultant les conseillers du CAUE, vous bénéficiez de l'expérience et de conseils de professionnels, gratuitement et sans engagement de votre part.

Comment prendre rendez-vous avec un conseiller du CAUE ?
Étape n°1 : vous rendre sur le site https://caue45.fr/ et remplir le formulaire en ligne (onglet « Prendre rendez-vous » en haut à droite de la page d'accueil) qui précise également le type de documents utiles pour le conseil.
Étape n°2 : le CAUE prend contact avec vous pour caler le créneau de rendez-vous avec le conseiller en architecture ou vous réorienter vers d'autres organismes si nécessaire.
Étape n°3 : le rendez-vous a lieu en présentiel, en visio ou par téléphone le mercredi ou le jeudi.

Le CAUE, une ressource pour vous aider dans vos projets.
Les conseils du CAUE, ce sont aussi :
- Le site internet et ses ressources (dossiers thématiques, actualités...)
- Les fiches conseils (« Agrandir sa maison », « Construire en zones inondables », « Valoriser les abords de sa maison » ...)
- Des conseils spécifiques pour les porteurs de projets touristiques

Pour contacter le CAUE du Loiret :
36 quai du Châtelet 45000 Orléans
02 38 54 13 98 – contact@caue45.fr
https://www.caue45.fr
Facebook / LinkedIn / Instagram

samedi 18 mars
Portes ouvertes
à l'école Sainte-Marie
et au Collège Saint-Joseph.

Coup de blues !

Saint-Benoit est une ville où il fait bon vivre. Toutes les personnes que je rencontre sur le territoire du Val de Sully admirent notre commune et certaines aimeraient bien venir s'y installer.
Je suis optimiste par nature et toujours ravi de rencontrer des personnes qui ont envie de faire bouger les choses, dans quelque domaine que ce soit. Mais au fil des ans, cet optimisme s'émousse un peu en voyant nos associations fermer les unes après les autres, faute de bras principalement ou notre marché disparaître, faute de clients.
J'ai du mal à imaginer **Saint-Benoit-sur-Loire sans manifestations** sportives, culturelles ou festives.

Et pourtant tout est possible, **il faut simplement en avoir envie**.
A l'heure où la conjoncture nationale ou internationale est morose et pour laquelle on a l'impression de ne rien pouvoir faire, les actions pour bien vivre au niveau d'une commune sont possibles et concrètes. De plus, monter des projets avec une équipe de bénévoles et côtoyer ceux des autres associations est une source de partage, de connaissance et de développement personnel incroyable, et surtout : **c'est bon pour le moral.**

Alors si l'envie vous prend, n'hésitez pas à revenir vers nous. La municipalité et moi-même seront toujours à votre disposition pour vous aider dans vos projets.

Bien cordialement

Pascal Marchand

Le calendrier des fêtes

FÉVRIER	8	AG GYM POUR TOUS	GYM POUR TOUS
	11	WEEK END THEATRE	COMITÉ DES FÊTES
	12	WEEK END THEATRE	COMITÉ DES FÊTES
	25	JOURNÉE TRUITE	ASSO PÊCHE MITONNERIE
	26	CONFÉRENCE	COMITÉ JUMELAGE
	27	OUVERTURE ÉTANG	ASSO PÊCHE MITONNERIE
MARS	5	CONCOURS BELOTE	ASSO PÊCHE MITONNERIE
	11	BAL FOLK	BIAUDES ET CÂLINES
	12	LOTO CDF	COMITÉ DES FÊTES
	18	SOIREE TARTIFLETTE	APPEL SAINT JOSEPH
	25	RENCONTRE PATCH	CIGALES ET FOURMIS
AVRIL	7	ENDURO CARPES	ASSO PÊCHE MITONNERIE
	8	ENDURO CARPES	ASSO PÊCHE MITONNERIE
	9	ENDURO CARPES	ASSO PÊCHE MITONNERIE
	10	ENDURO CARPES	ASSO PÊCHE MITONNERIE
	22	OUVERTURE CARNASSIER	ASSO PÊCHE MITONNERIE
	23	BROCANTE	COMITÉ DES FÊTES
MAI	13	FETE DE LA MARINE	L'ARMADA
	14	FETE DE LA MARINE	L'ARMADA
JUIN	3	FETE DES ASSOCIATIONS	TOUTES LES ASSOS
	4	FETE DES ASSOCIATIONS	TOUTES LES ASSOS
	17	KERMESSE DES ECOLES	APEL SAINTE MARIE
	24	FEUX DE LA ST JEAN	COMITÉ DES FÊTES
	30	SPECTACLE FIN D'ANNÉE	ECOLE PUBLIQUE

ASSB TENNIS

C'est avec regrets que l'association sportive de Basket a fermé ses portes.

Je tenais à remercier la municipalité et les élus pour leur prêt de salle et le club durant toutes ces années.

Mais je tenais surtout à remercier les membres du bureau pour leur investissement dans chaque événements organisés et les licenciés(ées) qui ont fait vivre le basket à Saint-Benoît.
La crise sanitaire ne nous a pas aidé dans l'évolution positive du club et le manque de bénévoles. J'espère que 2023 apportera des bénévoles un peu partout car ce sont eux qui font vivre les associations avec le soutien de la commune.

Meilleurs vœux à tous,

Edith Gidoin

RECHERCHE

Nous avons la possibilité d'organiser différents salons à Saint-Benoit-sur-Loire.

De nombreuses idées sont là :
- **peinture /sculpture**
- **livres**
- **photographies**
- **Bien-être**
- **Généalogie**
- **etc...**

Mais le Comité des fêtes est déjà bien occupé à l'organisation de ses manifestations.
Nous cherchons donc 2 ou 3 personnes juste pour nous aider dans le montage de ces projets.

Pascal MARCHAND au 06 26 56 56 24

Les Associations vous informent

LES FOSSÉS DE LA VILLE

L'Association des Fossés de la Ville a tenu son Assemblée Générale annuelle le 25 novembre dernier en présence de 25 personnes. Après la présentation des rapports moral et financier, un état des lieux des fossés, des lavoirs et des passerelles a été effectué par le Secrétaire de l'Association.

Ensuite, le Président a évoqué les différentes actions entreprises en 2022 :

- Entretien des fossés par la Commune :
- Entretien courant,
- Entretien exceptionnel – dégagement d'un tronçon envahi par la végétation.
- Lancement par la Commune d'une étude en vue de la réouverture d'un lavoir lui appartenant.
- Etude par la Commune sur le désenvasement d'un tronçon de fossés.
- Etude sur la création d'un parcours des fossés par la Commune : Plan, panneaux, ...

Pour terminer, des projets 2023 sont envisagés :

- Entretien courant par la Commune
- Réouverture par la Commune d'un lavoir lui appartenant.
- Ouverture par la Commune des parcours des fossés.

Pour 2024 : réflexion sur l'organisation d'un événement culturel autour des fossés (toutes les idées sont les bienvenues).

Jean-Claude Asselin

ÉTANG DE LA MITONNERIE

Bonjour,
l'association de pêche de l'étang de la Mitonnerie et moi-même, vous présentons tous nos meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

De notre côté avec l'équipe nous ferons de notre mieux pour que vous viviez une excellente nouvelle saison de pêche.

L'ouverture de la Pêche à l'étang est le lundi 27 février.

Bonne Année 2023

Philippe Longuet

CLUB ULM

L'ensemble des membres du club ULM se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année riche en bons moments familiaux et amicaux ainsi qu'une belle réussite professionnelle.

Jean-Marc Rullier

Les Associations vous informent

BIAUDES ET CÂLINES

Belle et heureuse année 2023.

Pour info
Samedi 11mars, salle des fêtes de St Benoît : nous organisons une après-midi stage et bal de danses traditionnelles dont : Bourrée, scottish, mazurka....
Les personnes désireuses de découvrir, d'apprendre ou de se perfectionner seront les bienvenues en toute convivialité.

Deux musiciens et une animatrice sauront vous entraîner sur des musiques Centre France.

Joëlle Marois

Biaudesetcalines.org

ASSB TENNIS

Le Président ,le bureau et l'ensemble des membres du tennis club vous présentent tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle Année .

Je souhaite que notre association vous apporte toute satisfaction dans l'activité que vous pratiquez.
Vous pouvez nous rejoindre petits et grands cette année pour découvrir notre discipline en toute convivialité.

Bonne Année 2023

Sportivement

Philippe Longuet

COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de Jumelage St Benoit /Tholey présente ses voeux à tous .
le programme de l'année sera le suivant :

En mars conférence le 5 par Friedrich Röhrs: « la philosophie en Allemagne ,Penseurs et pensées ».

En octobre ,accueil des jeunes allemands au sein de l'échange scolaire.

Cordialement

Bernard Boutry

COMITÉ DES FÊTES

Meilleurs vœux à tous de la part de toute l'équipe.

Nous sommes prêts et décidés à vous faire passer une belle année 2023.
Nous avons terminé 2022 sur un Marché de Noël avec beaucoup d'animations et une soirée dansante qui a été très appréciée. Nous avons donc déjà réservé l'orchestre pour décembre.

Notre équipe est dynamique, et j'en suis heureux. Deux animations supplémentaires vont compléter un calendrier déjà bien chargé ; un vide-armoire et une après-midi Loto qui fera gagner aux plus chanceux de jolis lots. La commission a déjà prévu 4500 euros de lots et de bons d'achat dont un super lot de près de 1500 euros. Réservez la date, ce sera le 12 mars.
Ensuite, s'enchaineront les animations que vous connaissez bien.
Je compte bien évidemment sur vous pour venir nous soutenir à chaque fois....ou presque !
L'organisation de toutes ces manifestations demande beaucoup de temps, d'investissement et la plus belle de nos récompenses reste et restera toujours votre présence.

Je vous dis donc à bientôt et vous renouvelle les vœux de toute l'équipe du Comité.

Pascal Marchand

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le 25 septembre dernier s'est tenue la randonnée VTT et pédestre organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Benoît-sur-Loire.
Deux parcours pédestres et trois circuits VTT étaient balisés dans la forêt domaniale d'Orléans, avec un départ du stade de Bouzy-la-Forêt. Nous remercions la municipalité d'avoir mis ce dernier à notre disposition.
112 personnes ont participé. Les fonds seront reversés à parts égales au Téléthon et à l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers.

Merci à tous les partenaires pour les ravitaillements : Antartic, Biscuiterie Rougier, Artenay Foods, Laiterie de St Denis de l'Hôtel, Orangina Suntory France et Super U.

Cette randonnée n'aurait pu avoir lieu sans les bénévoles qui se sont joints à nous pour le bon déroulement de cette manifestation. Un grand merci à eux.

Cyril Corde

Petite histoire des sapeurs-pompiers de Saint-Benoit !

La loi du 21 mars 1831 fait obligation aux communes d'instituer un Corps de pompiers volontaires issus de la Garde Nationale, agés de plus de 25 ans et sachant lire et écrire.La création du Corps de pompiers volontaires date du 8 mai 1947.
On peut remarquer sur cette photo que , sur 54 membres, 8 étaient mariniers.

Les pompiers en tenue de manœuvre défilent dans les rues de Saint-Benoît, derrière le conseil municipal au grand complet et le député Pierre Désarnaulds.
Ils se dirigent, comme cela se partique encore aujourd'hui, vers le monument aux Morts pour y déposer une gerbe.
Ils suivent le garde champêtre.

En 1904, la compagnie d'assurance «l'Orléanaise» fait don à la commune d'une seconde pompe. La subdivision des sapeurs-pompiers comptait alors 15 hommes

Sainte Barbe 1949

De gauche à droite,
en haut :
Roland Pénin, Maurice Parisy, Georges Ducloux, Raymond Ducloux, Georges Girault, Robert Planson, Fernand Labrette et Fernand Houdré.
au 3ème rang :
André Sauvagère, Marius Grivot, Raymond Guénot, Georges Fauconnier, Gaston Bonnet, Raymond Champion, Georges Balle, Maurice Ducloux, Maurice Desnous, Maurice Berthier, Raymond Berthier.
au 2ème rang :
Alphonse Girard .
au 1er rang :
André Souesme, Guy Burgevin, Prosper Villoing, René Bidault, René Planson, Paul Boutroux, Gaston Dardonville, et Maurice Petit .

Publication :
Ville de Saint-Benoît-sur-Loire
Tél. 02 38 35 73 28
Directeur de la publication et de la direction :
Gilles BURGEVIN
Rédacteur en chef :
Jean-Claude ASSELIN
Photos :
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire

Maquette
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire
impression :
Sully Impression
02 38 36 39 10
contact@sully-impression.fr
Tirage :
1000 exemplaires